

Justices transitionnelles

Infos pratiques

- > ECTS : 2,5
- > Nombre d'heures : 20.0
- > Niveau d'étude : BAC +4
- > Période de l'année : Enseignement septième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Composante : Paris Nanterre / Paris 8

Présentation

L'objet de ce cours est de saisir en sociologue les récents développements des dispositifs judiciaires destinés à proposer une sortie de crise après le conflit violent (guerres civiles, dictatures, génocides, apartheid). Nous explorerons différents modèles de justice susceptibles de se croiser : lois d'amnistie, commissions vérité et réconciliation et poursuites judiciaires.

Après une première séance introductive, chaque séance sera consacrée à une étude de cas : procès de Nuremberg ; création des tribunaux pénaux internationaux ; le génocide des Tutsi au Rwanda ; les enfants soldats devant la Cour pénale internationale ; les commissions vérité et réconciliation (Amérique latine et Afrique du Sud). Le cours vise à familiariser les étudiant-es avec la littérature sur les juridictions pénales internationales et les conflits armés et à encourager les points de vue critiques.